

Compte-rendu du Conseil Municipal du 23 juin 2016

Convocation : le 15 Juin 2016

Présents : M. Jean-Marie CAYLA, M. Michel FAGES, Mme Nicole CROS, Mme Evelyne HENOT, M. Jean SALVAN, M. Christophe CLAMENS, M. Joël DIJOLS.

Absent : M. Thibaut DIJOLS, M. Frédéric BECAMEL, M. Sébastien LUTRAND, M. Pierre SALELLES.

Pouvoirs : M. Pierre SALELLES à Mme Nicole CROS. M. Sébastien LUTRAND à M. Jean SALVAN. M. Frédéric BECAMEL à M. Jean-Marie CAYLA.

Secrétaire de séance : M. Joël DIJOLS.

1°) Choix de l'entreprise pour la réalisation du projet Cœur de village et RD en traverse suite aux appels d'offres: Deux entreprises candidates : EIFFAGE ROUTE SUD OUEST (La Primaube) et COLAS SUD OUEST (Onet le château). C'est l'entreprise COLAS (avec des sous-traitants : EGTP et Bourrier) qui a été retenu pour un montant H.T de 195 406 € et 9717 € (option B, C et D). L'option A d'un montant de 12 724 € n'a pas été retenue.

2°) Validation du projet d'emprunt et choix de la banque pour financer le projet Cœur de village et RD en traverse : La banque choisie pour le financement de ce projet est le Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées. L'emprunt sera de 230 000€ à un taux de 1.35% sur 20 ans. Il servira également à financer la participation de la commune au projet du futur centre de secours de Laguiole, ainsi qu'une partie de l'extension du réseau d'assainissement du futur lotissement. A ce jour il a été accordé par le Conseil Général des subventions : pour l'étude 7 500 €, pour Cœur de village 19 500 €, pour la RD en traverse 50 000 €. Il a été également obtenu 4 600 € du Député Censi. La dotation de l'Etat sera connue prochainement (DETR).

3°) Décision Modificative budgétaire pour le reversement de la subvention à l'ACCA: Le Conseil Municipal approuve la Décision Modificative budgétaire pour reverser la subvention de 10 000 € du Conseil Général pour l'extension du local de chasse à l'ACCA.

4°) Délibération pour la modification des statuts de la Communauté de Communes Aubrac-Laguiole : Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts concernant les compétences en matière d'enfance et de jeunesse.

5°) Délibération portant sur l'autorisation de recours au service intérim des Centres de Gestion du Cantal et de la Lozère: Le Conseil Municipal n'a pas d'objection pour le recours à ces centres de gestion en vue du remplacement au secrétariat de mairie.

6°) Questions diverses :

- Réunion de travail pour le lotissement le 11 Juillet avec l'architecte pour le règlement intérieur.
- Convocation des riverains concernés par les travaux routiers de la RD 900 le 1^{er} Juillet 2016.
- Une information générale sur l'opération cœur de village et RD en traverse sera donnée au travers du prochain bulletin municipal.

La séance est levée à 23 heures.